#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

#### Séance du 02 septembre 2008

\*\*\*\*

L'an deux mil huit et le 02 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAUSSINAND Bruno, CLEMENT Nathalie, CHAZOT Franck, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Madame Chrystel POIX (pouvoir donné à Madame Martine CHAMBON)

Arrivé en cours de séance : Monsieur Philippe CLAVIER

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 27 août 2008

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2008 est adopté.

Présents : 21 Votants : 22 Pour : 21 Abst :1

#### 2008.08.01 - DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire expose que le projet de céder une partie de la parcelle AD 57(selon plan joint) et la parcelle AD 58 situées au lieu dit Les Sables nécessite au préalable la distraction du régime forestier de partie de la parcelle suivante :

Références cadastrales : AD 57 ET AD 58 Contenances : 375 centiares, selon plan joint

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

**Demandent** la distraction du régime forestier des parcelles indiquées ci-dessus

**Donnent** mandat à Monsieur le Maire afin qu'il puisse entreprendre toutes les démarches utiles et signer les documents nécessaires

Présents : 21 Votants : 22 Pour :22

### 2008.08.02 – CONVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA COMMUNE D'ANNONAY

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune d'Annonay souhaite réaliser des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité sur le chemin des Pilles, lequel se situe pour partie sur le territoire de la commune d'Annonay et pour partie sur le territoire de notre commune.

Ces travaux consistent en l'installation de 5 luminaires sur des poteaux existants, dont deux sont situés sur la commune d'Annonay et trois sur la commune de Roiffieux.

Le réseau d'alimentation de ces mâts sera raccordé sur le transformateur EDF déjà présent situé sur la commune de Roiffieux.

Considérant que la mise en conformité de l'éclairage public sur ce chemin bénéficiera à l'ensemble des riverains de cette voie qu'ils soient habitants de Roiffieux ou d'Annonay, il a été convenu entre ces deux communes que la commune d'Annonay prendra à sa charge les travaux d'investissement et l'entretien de l'installation.

La commune de Roiffieux prendra quant à elle à sa charge les frais de consommation électrique des luminaires.

Une convention conclue pour 5 ans fixera ces modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Sautorise Monsieur le Maire à signer une convention d'éclairage public avec la commune d'Annonay fixant les conditions d'installation, de financement et d'entretien par les communes de Roiffieux et d'Annonay de 5 luminaires à installer sur le chemin des Pilles.

Présents : 21 Votants : 22 Pour : 21 Abst :1

## 2008.08.03 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU MUR DE SOUTENEMENT DE LA VIEILLE ROUTE DE BERNAUDIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour la réfection du mur de soutènement de la vieille route de Bernaudin.

Deux entreprises nous ont présenté leurs offres :

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
CHABANEL	17 437.50	20 855.25
MARON GOUDARD	36 914.00	44 149.14

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**\$\to\$autorise Monsieur le Maire** à passer commande des travaux de réfection du mur de soutènement de la vieille route de Bernaudin pour un montant de 17 437.50 €HT soit 20 855.25 €TTC auprès de l'entreprise CHABANEL.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

#### 2008.08.04 – DEMANDE DE SUBVENTION- VIEILLE ROUTE DE BERNAUDIN

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite aux importants orages ayant eu lieu le 07 août 2008, le mur de soutènement de la vieille route de Bernaudin s'est éboulé sur plusieurs mètres.

Un arrêté a été pris dès le lendemain afin d'interdire la circulation sur cette voie.

Cette route est située au dessus de la RD 578, ce qui présente des problèmes de sécurité importants.

Des travaux de réparation doivent être engagés le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le plan de financement prévu :

Dépenses	
Sondage et étude géotechnique	2 784.00
Réparation du mur	17 437.50
Dépenses € HT	20221.50
TVA 19.6%	3963.41
Total des dépenses € TTC	24 184.91
Recettes	
Subvention CG (50% du montant hors taxe)	10 111.00
Reste à charge de la commune Fonds propres	14 073.91

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre des dégâts d'orage pour travaux urgents de voirie.

Il invite donc les conseillers à

**Solliciter** la subvention maximale auprès du Conseil général au titre des travaux urgents de voirie.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

#### 2008.08.05 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire 2008, conformément au décret ministériel du 15 mai 2008 et à l'arrêté du 9 juin 2008, les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficieront d'un enseignement de 24 heures hebdomadaires. Ces 24 heures seront réparties sur 4 journées de 6 heures. Il n'y aura donc plus classe le samedi matin.

Les ATSEM employées par la commune travaillaient jusqu'à maintenant les samedis matins.

La définition des fonctions confiées aux ATSEM telle qu'elle est prévue à l'article 2 du décret portant statut particulier de leur cadre d'emploi permet à ces agents d'être affectés dans d'autres locaux que les écoles maternelles à condition qu'ils accueillent des enfants. Il est donc envisagé de mettre à disposition les deux ATSEM de la commune pour une durée de 90 heures annuelles chacune auprès de l'AFR La Clé des Champs afin d'aider cette association à développer l'ouverture du centre aéré les mercredis et de réaffecter ces agents pendant les heures supprimées par la réforme du temps d'enseignement mise en place cette année.

Cette mise à disposition revêtira la forme de 36 mercredis sur l'année scolaire dont 15 jusqu'au 31 décembre 2008.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-58 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Roiffieux et l'AFR La Clé des Champs,

Considérant que la CAP a été saisie mais qu'elle ne s'est pas encore réunie,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'accord des agents concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Approuve la mise à disposition des personnels suivants :

**Véronique MARMEY**, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 4, IB : 307, IM :298

**Sonia TROLLIER**, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 4, IB : 307, IM :298

Sapprouve les termes de la convention des agents Véronique MARMEY et Sonia TROLLIER au bénéfice de l'AFR La Clé des Champs.

Les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes :

L'AFR La Clé des Champs remboursera à la commune de Roiffieux tous les 3 mois, le traitement des agents, les charges sociales, ainsi que les primes et avantages afférents à la rémunération de l'agent sur la base des heures réellement effectuées par les agents en tant qu'accueillantes du centre aéré des mercredis de l'AFR La Clé des Champs.

Le montant dû sera établi sur la base de l'année n-1, sur présentation de tous les documents justifiant du montant de la rémunération appelée (fiches de salaires avec l'ensemble des primes et avantages accordés à l'agent).

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 03 septembre 2008.

Présents: 22 Votants: 21 Pour: 20 Abst:1

#### 2008.08.06 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFR LA CLE DES CHAMPS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de l'AFR La Clé des Champs pour l'ouverture du centre de loisirs les mercredis pendant l'année scolaire.

L'AFR La Clé des Champs sollicite une subvention communale d'un montant de 1250 €pour la période allant du 01 septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**♦Accorde** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1250 €pour l'année 2008.

Présents: 22 Votants: 21 Pour: 20 Abst:1

#### 2008.08.07 – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire présente aux élus l'objet et les modalités de l'avenant n°1 au contrat enfance jeunesse de Roiffieux à signer entre la commune et la CAF du Haut Vivarais.

La mairie s'est engagée à verser une subvention d'un montant de 1250 €pour l'année 2008 pour participer au financement de l'ouverture d'un accueil de loisirs les mercredis sur notre commune réservé aux enfants de 4 à 11 ans.

Après signature, le contrat modifié comportera donc un volet jeunesse avec deux actions :

- ❖ Action n°1 : fonctionnement d'un club ados Cette action continuera d'être financée par la CAF aux mêmes conditions que précédemment
- ❖ Action n°2 : fonctionnement d'un accueil de loisirs du mercredi Pour cette action nouvelle, une indemnité forfaitaire annuelle correspondant à 55% du reste à charge de la commune sera versée par la CAF après production des documents obligatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Accepte le principe de la signature dudit avenant au contrat enfance jeunesse,

Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Présents: 22 Votants: 23 Pour: 23

#### 2008.08.08- MAITRISE D'ŒUVRE- ROUTE DE BEAUMARAIS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est envisagé de réaliser une route afin de relier les départementales 470 et 578.

Il présente le projet envisagé à l'aide d'un plan.

Après en avoir délibéré, les conseillers

**\$\subsection autorisent Monsieur le Maire** à lancer une consultation afin de choisir un maitre d'œuvre pour la réalisation de la future route de Beaumarais.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

#### 2008.08.09 – MAITRISE D'ŒUVRE AMELIORATION DE LA SECURITE PIETONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de sécurisation et d'embellissement de l'entrée du village autour du transformateur dit des Pilles.

En effet, l'emplacement de ce transformateur électrique pose certains problèmes de sécurité.

Or, après consultation des différents partenaires associés, il s'avère que le déplacement de ce transformateur en un lieu plus adéquat devra être partie d'un projet de sécurisation plus global de ce secteur.

Il est donc envisagé de réaliser l'aménagement de trottoirs afin de faciliter la circulation, notamment des enfants empruntant les transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maitrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation du secteur situé autour du transformateur électrique des Pilles.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

# 2008.08.10- PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE ROIFFIEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lorsque des enfants résidant dans d'autres communes sont scolarisés dans les écoles publiques de Roiffieux, les communes où résident ces enfants doivent participer financièrement à la scolarité de ces enfants.

Cette aide prend la forme d'une participation financière versée à la commune d'accueil dont le montant est fixé par la commune d'accueil.

Il invite donc les conseillers municipaux à fixer cette participation pour l'année scolaire 2007/2008.

Pour information, pour l'année scolaire 2007/2008, cela concerne 1 élève de Davézieux et 3 élèves résidant à Annonay scolarisés à l'école primaire à Roiffieux.

Pour l'année scolaire 2006/2007, cette participation s'élevait à 284.03 €

Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année scolaire 2007/2008 le montant de cette participation financière à 289.70 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

**♥Fixent** la participation des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Roiffieux à un montant de 289.70 €pour les élèves scolarisés en école primaire.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

#### 2008.08.11- CHOIX D'UN ENTREPRISE POUR LE GOUDRONNAGE DE LA ROUTE DE BEAUMARAIS

Monsieur HEYRAUD, Adjoint, informe le Conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour le goudronnage de la route de Beaumarais.

Trois entreprises nous ont présenté leurs offres

Entreprise	Prestation	Prix HT	Prix TTC
EIFFAGE Travaux publics	Bicouche	20 039.60 €	23 967.36 €
E 26	Bicouche	21 257.04 €	25 423.41 €
EVTP	Bicouche	19 395.60 €	23 197.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux de goudronnage de la route de Beaumarais pour un montant de 19 395.60 €HT soit 23 197.14 €TTC auprès de l'entreprise EVTP, entreprise présentant l'offre la moins disante.

Dit que cette dépense est inscrite à l'opération 201 Voiries générales, article 2315.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23

#### 2008.08.12- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-ADHESION DE L'ADAPEI DE ROIFFIEUX

En complément des délibérations 2007-03-17 en date du 23 février 2007 et 2008-01-04 en date du 29 janvier 2008, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de préciser que l'ADAPEI de Roiffieux bénéficiera d'un accès gratuit à la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Approuve** la cotisation gratuite de l'ADAPEI de Roiffieux, une seule carte sera délivrée pour l'ensemble des résidents de l'ADAPEI

**Dit** que l'ADAPEI devra se conformer au règlement de la bibliothèque municipale

Présents: 22 Votants: 23 Pour: 20 Contre:1 Abst:2

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Forum des Associations

Monsieur DELORD, Adjoint chargé du monde associatif, informe le conseil municipal qu'un forum des associations, organisé par des associations réfocaliennes s'est déroulé à la salle de la Garde. Cette manifestation s'est bien déroulée même si les organisateurs ont déploré un manque de participants.

#### Planning des salles municipales

Monsieur DELORD indique au Conseil que les plannings de l'Espace des Termes et de la Garde ont été arrêtés.

#### Numérotation des rues

Monsieur HEYRAUD, Adjoint chargé des Travaux, indique aux conseillers qu'il va réunir une commission afin de finir le travail de numérotation entamé par l'équipe précédente.

#### Travaux divers

Monsieur HEYRAUD, informe les conseillers des activités des services techniques. Durant l'été, des vestiaires et des sanitaires ont été refaits aux écoles ainsi que les vestiaires du basket à la salle de la Garde.

Le traitement chimique de l'ambroisie est terminé sur le territoire de la commune.

Monsieur CHAZOT, conseiller municipal, demande s'il est possible d'installer une petite poubelle sur la place de l'Eglise, suite à une demande qu'il a reçue.

Madame AUBERT, conseillère municipale, souhaiterait aussi qu'une poubelle soit installée à proximité des containers devant l'espace des Termes.

#### Prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les

Mardi 30 septembre 2008

Mardi 28 octobre 2008

Mardi 25 novembre 2008

Mardi 16 décembre 2008

Mardi 27 janvier 2009